



de Tornaco, d'avoir dirigé la sédition et exercé un emploi ou commandement dans la bande qui a exécuté ou tenté d'exécuter le complot et l'attentat prémentionnés.

*D.* Lesdits Victor et Auguste de Tornaco, Bicheler, Behr, Hoffmann, Spierkel, Steis, Schmit, Conrard Schoeffer, Kirsch, Lander, Linster, Mangin, Sander et Frederick, d'avoir, la nuit du 19 au 20 décembre 1831, dans l'école de la commune d'Eisch sur l'Alzette, en réunion ou bande, et à force ouverte, commis un pillage d'effets et propriétés mobilières consistant en fusils, gibernes et autres objets d'équipement militaire appartenant à la garde civique.

Soit d'être complices de ce crime pour avoir avec connaissance aidé ou assisté les auteurs de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, ou dans ceux qui l'ont consommée.

*E.* Ledit Bicheler en outre d'avoir, dans le courant du mois de décembre 1831, soustrait et enlevé les registres et papiers dans la maison du receveur à Walferdange, et dont celui-ci était dépositaire en cette qualité ;

Soit d'être complice de ce crime, pour avoir avec connaissance aidé ou assisté les auteurs de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée ou dans ceux qui l'ont consommée.

*F.* Joseph Schanus d'avoir, le 23 décembre 1831, soustrait et enlevé des papiers et registres chez le receveur Bivort à Hollerich, et dont celui-ci était dépositaire en sadite qualité.

Fait au parquet à Liège, le 11 août 1832.

*Le Substitut du Procureur-Général,*

Signé B. BAYET.

